

Le CSF visite les Françaises

La Gazette des femmes d'un continent à l'autre

Les Françaises envient les Québécoises et vice-versa... mais pas pour les mêmes raisons. C'est le constat que la *Gazette des femmes* dévoilait lors du premier lancement de son numéro spécial de septembre-octobre *Vaut-il mieux être femme en France ou au Québec ? Match nul* au Château Frontenac le 28 août dernier. Le Conseil du statut de la femme (CSF) profitait de la présence au Québec de M^{me} Florence Montreynaud pour l'inviter à livrer et à partager ses réflexions et sa vision sur l'état du féminisme et, en compagnie de la journaliste québécoise signataire du dossier, M^{me} Monique Durand, faire ressortir les bêtes noires et les avantages qui différencient les femmes des deux côtés de l'Atlantique. Il faut noter que l'invitée d'honneur, M^{me} Montreynaud, est une personnalité du mouvement féministe français, une des plus grandes spécialistes francophones de l'histoire des femmes – on lui doit l'encyclopédie *Le 20^e siècle des femmes*. Elle est aussi fondatrice du mouvement *Les Chiennes de Garde* ayant comme objectif de défendre les femmes insultées en public et de l'organisme *La Meute* qui dénonce les publicités sexistes en France. (Lire le résumé du numéro spécial dans la chronique *Les publications*).

Par ailleurs, la présidente du Conseil, M^{me} Diane Lavallée, amorçait une visite de travail en France et procédait à Paris, le 12 septembre, à un deuxième lancement de ce même numéro spécial. L'événement lui a permis de rencontrer de nombreuses personnalités publiques et politiques grandement intéressées à échanger sur la réalité des femmes à travers le monde et à partager des dossiers portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Colloque international à Toulouse

Accompagnée de cinq spécialistes du CSF et de milieux féministes, la présidente du Conseil participait au 3^e Colloque international des recherches féministes francophones : *ruptures, résistances et utopies*, à l'Université Le Mirail à Toulouse, qui s'est tenu du 17 au 22 septembre 2002 et qui accueillait plus de 600 congressistes. Dans le cadre de tables rondes et d'ateliers, M^{me} Lavallée prononçait un discours sur les femmes et la mondialisation. Elle coordonnait et animait également une rencontre sur les expériences québécoises de collaboration entre les chercheuses féministes et le mouvement des femmes. De plus, deux présentations ont été livrées dont l'une traitait de la presse féministe grand public au Québec, par le biais de la *Gazette des femmes*, et l'autre exposait les jonctions entre la recherche féministe, le militantisme et l'action politique en décrivant le processus et l'impact des avis régionaux produits par le Conseil.

Ce séjour en France aura permis à la présidente du Conseil de rencontrer des personnalités publiques et de s'entretenir avec des partenaires féministes francophones pour discuter de sujets d'actualité, tels que la mondialisation, la parité et la prostitution. Ces activités ont par ailleurs suscité une large couverture médiatique et plusieurs entrevues et reportages de la presse ont été sollicités. Sans contredit, la mission à Paris et à Toulouse aura permis de tisser des liens utiles, d'assurer des collaborations concrètes entre les féministes oeuvrant dans différents domaines et de faire connaître, ailleurs dans le monde, les travaux du CSF et la réalité des Québécoises. Elle aura contribué à accroître le rayonnement du Conseil sur la scène internationale.

Séminaire européen à Bruxelles

Au même moment à Bruxelles, M^{me} Ginette Plamondon, chercheuse au CSF et responsable de la recherche sur la prostitution, participait au *Séminaire européen sur la prévention et la lutte contre le trafic des êtres humains : un défi pour le XXI^e siècle*. Cette conférence et les rencontres avec des spécialistes sur cette question permettront au Conseil de suivre de près l'évolution des débats internationaux et alimenteront sa réflexion afin de demeurer actif sur la scène québécoise.

Prix ISO familles

À la suite du succès qu'ont connu les premiers prix ISO familles en 2001, la présidente du Conseil, M^{me} Diane Lavallée, et la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, M^{me} Linda Goupil, annonçaient en conférence de presse, le 3 septembre dernier, la tenue d'une deuxième édition de ces prix d'excellence. La marraine et le parrain d'honneur, M^{me} Claudette Carbonneau, présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), et M. Gilles Taillon, président du Conseil du patronat du Québec, présents à cette activité, saluent l'initiative du Conseil qui vise à récompenser les milieux de travail qui se distinguent par la qualité de leurs mesures de conciliation travail-famille.

Ce concours, reconduit grâce à la collaboration du Conseil de la famille et de l'enfance, du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, du ministère du Travail et du ministère de la Famille et de l'Enfance, se poursuivra jusqu'au 15 novembre pour la période d'inscription. Les noms des gagnants seront dévoilés lors du deuxième forum sur la conciliation travail-famille le 13 mars 2003. À noter que l'inclusion d'une nouvelle catégorie s'ajoute aux conditions de participation : celle des gouvernements provincial et fédéral. En outre, le magazine *L'Actualité* renouvellera la publication de reportages sur les entreprises les plus performantes. Pour des renseignements supplémentaires concernant les modalités et exigences du concours, consulter le site internet du CSF ou appeler au 1 800 463-2851.

« L'an dernier, notre première expérience a permis de prouver que productivité peut rimer avec humanité, en mettant en lumière des milieux de travail qui offrent à leur personnel des moyens concrets de concilier leurs responsabilités familiales avec leurs responsabilités professionnelles, tout en respectant leurs objectifs de productivité », a souligné la présidente du Conseil. Elle invite donc les milieux de travail à initier des mesures, à participer et à se distinguer.

Un automne coloré...par les projets de loi !

Assurance médicaments

Dans une correspondance du 6 juin 2002, le Conseil rappelait au ministre de la Santé et des Services sociaux que les

modifications envisagées à la Loi sur l'assurance médicaments devront conserver l'objectif du régime, à savoir donner un accès raisonnable aux médicaments prescrits sans que la situation financière des personnes n'y fasse obstacle.

La présidente, M^{me} Diane Lavallée, salue l'intention de créer le Conseil du médicament et la mise en place d'une table de concertation. De plus, l'implantation d'une série d'éléments ayant pour but d'assurer un meilleur contrôle sur l'évolution du coût du régime, via une utilisation plus judicieuse des médicaments, va dans le sens souhaité par le Conseil. Par ailleurs, on doit miser sur l'importance que des spécialistes en éthique de même qu'une représentation équitable des femmes soient retenus lors de nominations aux futures instances.

Enfin, un bémol est apporté quant au partenariat financier prévu avec l'industrie pharmaceutique qui risque de mettre en péril l'indépendance et la liberté d'action gouvernementale. La présidente réitère également une recommandation du Conseil à l'effet d'examiner plus à fond la possibilité d'instaurer un seul régime universel public d'assurance médicaments.

Observatoire sur la mondialisation

Le 12 septembre dernier, la ministre d'État aux Relations internationales, M^{me} Louise Beaudoin, présentait le bilan de la consultation générale sur l'Observatoire québécois de la mondialisation. Dans un communiqué de presse, elle déclarait que les représentantes et représentants de la société civile sont unanimes quant à la nécessité de créer cet organisme indépendant du gouvernement et font consensus dans leur volonté d'en savoir davantage au sujet de la mondialisation afin de mieux comprendre et agir en conséquence.

Rappelons que le Conseil avait déposé ses commentaires lors de la consultation sur le projet de loi créant l'Observatoire. Il manifestait son appui à l'initiative et proposait des pistes pour tenir compte des répercussions du phénomène de la mondialisation sur les femmes.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Conseil présentera, début octobre, en commission parlementaire un mémoire sur le projet de loi n^o 112, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* qu'il qualifie d'ailleurs de novateur et progressiste. M^{me} Diane Lavallée plaidera pour que la volonté gouvernementale débouche sur un plan d'action comportant des mesures concrètes, des objectifs précis et des mécanismes de suivi permettant de mesurer les résultats.

Entre autres, le Conseil estime que le gouvernement doit instaurer un régime d'allocations familiales universelles, complété par des aides sélectives pour les besoins particuliers des familles à revenu modeste. Il propose également que la pension alimentaire pour enfants ne soit pas considérée comme

un revenu déductible de la prestation d'assistance-emploi et que des mesures d'aide au logement soient développées rapidement.

Par ailleurs, le Conseil est positif quant à l'instauration d'un revenu de solidarité et aux initiatives gouvernementales déjà prévues relatives à la révision du mode de fixation du salaire minimum et de la Loi sur les normes du travail.

En bref

La santé et le bien-être des femmes

Sur une recommandation du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Roger Bertrand, les mandataires de la stratégie sur la santé et le bien-être des femmes invitaient le Conseil à commenter et à réagir à une première version de ce projet. À ce propos, les spécialistes de la recherche et de l'analyse du Conseil participaient donc à une rencontre le 30 septembre dernier.

Des commissions parlementaires à suivre de près !

Loi sur les normes du travail

Le Conseil se prépare à réagir au cours de l'automne sur la révision proposée à la Loi sur les normes du travail en réitérant les observations et suggestions déjà transmises par la présidente au ministre Rochon, lors d'une rencontre de consultation relative aux orientations établies par le ministère du Travail. M^{me} Lavallée fera également ressortir les préoccupations et les recommandations déjà formulées au gouvernement sur le travail atypique. (Texte sur ce sujet dans *Info-CSF* de juin 2002).

Réforme des institutions démocratiques

Les travaux amorcés par le Conseil sur la réforme des institutions démocratiques se poursuivent en vue de présenter, en novembre prochain, ses recommandations à la commission itinérante. Parmi les questions traitées, le changement de mode de scrutin et la parité feront partie de l'ordre du jour. Ces sujets ont d'ailleurs déjà été discutés lors d'une rencontre de M^{me} Diane Lavallée avec M. Jean-Pierre Charbonneau, ministre responsable de cette réforme. (Texte sur ce sujet dans *Info-CSF* de juin 2002).

Coup d'oeil sur les activités publiques

Une saison estivale chargée... d'activités

Le 13 juin dernier, la présidente du Conseil, M^{me} Diane Lavallée, participait à l'assemblée générale de la Société des relations internationales de Québec (SORIQ) et elle a été élue au conseil d'administration. Elle a également accepté de siéger

au Bureau des gouverneurs de la Fondation communautaire du Grand Québec qui gère des actifs provenant de legs testamentaires et redistribués à des organismes communautaires et individus oeuvrant dans divers domaines.

Au cours de la période estivale, M^{me} Lavallée a participé à une entrevue portant sur le trafic sexuel et a agit à maintes occasions comme invitée d'honneur et conférencière sur des sujets tels que la diversité des choix de carrière, l'évolution de la situation des femmes dans le monde des affaires et l'équité salariale. Elle a par ailleurs profité de certains événements pour faire la promotion des Prix ISO familles.

Les publications

Nouvellement éditées

Gazette des femmes, juillet-août 2002, vol. 24, no 2.

Le cœur des femmes – Pourquoi fait-on l'autruche ?

On ne peut plus se mettre la tête dans le sable lorsqu'il est question du cœur des femmes. Le dossier de la *Gazette des femmes* révèle des faits inquiétants. Alors que le cœur des femmes est de plus en plus affecté, ces dernières sont davantage préoccupées par les maladies cardiaques de leur conjoint ! Moins bons diagnostics, moins de traitements d'urgence, moins de pontages, les femmes sont victimes de discrimination. On commence à peine à comprendre que les symptômes diffèrent d'un sexe à l'autre et que le modèle masculin ne peut servir de référence pour les femmes. Il est donc urgent que le système médical avoue ses torts et prenne au sérieux la réalité des femmes.

Encourageant, le deuxième volet du dossier présente les recettes gagnantes pour contrecarrer les facteurs de risque et démontre que l'hérédité n'est pas une fatalité. C'est là que les femmes peuvent agir.

À lire, également, une enquête sur la face cachée de la législation tunisienne qui se veut avant-gardiste et moderne, mais aux prises avec les contraintes de mentalités traditionnelles.

Gazette des femmes, septembre-octobre 2002, vol. 24, no 3.

Vaut-il mieux être femme en France ou au Québec ?

Match nul.

Dans son plus récent numéro, la *Gazette des femmes* présente la vision des Françaises et des Québécoises sur l'état du féminisme des deux côtés de l'Atlantique. Les différences constatées par la journaliste et signataire du dossier, Monique Durand, sont tantôt des bêtes noires, tantôt des avantages indéniables pour les femmes de tous les horizons.

Le système social dont se prévalent les Françaises fait des envieuses du côté des Québécoises. L'accès à une aide financière généreuse aux parents pour la garde des enfants, les mesures axées sur la famille, la possibilité d'un congé parental de trois ans, sans oublier les cinq semaines de vacances, sont considérés par les femmes du Québec comme du pain béni. Par contre, la présence de sexisme dans certaines publicités françaises, l'obsession omniprésente de la séduction et le refus de la féminisation des titres ont de quoi défriser plus d'une Québécoise.

Nos cousines perçoivent cependant le féminisme québécois un peu trop agressif et considèrent que nos soucis d'égalité mènent malheureusement les femmes et les hommes du Québec à vivre des vies trop indépendantes qui l'emportent sur l'amour et la séduction.

À ne pas manquer, la chronique *Tour du monde* qui nous présente un duo mère-fille étonnant et rare dans le paysage traditionnel de la France viticole.

Sous presse... À surveiller !

Gazette des femmes, novembre-décembre 2002, vol. 24, no 4, traitant de la spiritualité.

Avis – Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local de la région des Laurentides, en préparation. Collection « Femmes et développement des régions ». Lancement prévu le 18 octobre 2002.

Avis – Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans l'Estrie, en préparation. Collection « Femmes et développement des régions ». Lancement prévu le 20 novembre 2002.

Avis – Mémoire sur la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur le projet de loi no 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En préparation, parution prévue fin octobre.

Rapport annuel de gestion 2001-2002 du Conseil du statut de la femme. En préparation, parution prévue fin octobre 2002.

Où se procurer les publications ?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications
Téléphone : (418) 644-9144 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site internet du CSF, dans la section *Publications*.

La *Gazette des femmes* est vendue 3,50 \$ le numéro en kiosque et, par abonnement, au coût de 18 \$ pour 18 numéros ou de 10 \$ pour 6 numéros (taxes incluses). Avec un abonnement de 3 ans, vous recevez la prime de votre choix : *Femmes et Santé – Suivez le guide* ou *Femmes et Famille – Suivez le guide*, d'une valeur de 12,95 \$.

S'adresser à :

La *Gazette des femmes*
525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7
Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444
Télécopieur : (514) 523-4444
Internet : www.abonnement.qc.ca
Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité !

L'inégalité des salaires tient les femmes en haleine !

« Trimant soixante heures par semaine, une femme gagne 2 \$ à 3 \$ par semaine tandis qu'un charpentier fait 3 \$ par jour », révèle Mackenzie King en 1885. Ces propos illustrent une discrimination flagrante : le travail des femmes ne fait pas le poids à côté de celui des hommes. À travers le siècle, des débats font les manchettes en empruntant des concepts différents : égalité, relativité, équité. Tour d'horizon sur l'évolution salariale au féminin.

1887 – L'organisation syndicale *Les Chevaliers du travail* publie un manifeste dans lequel elle exige « ... qu'on mette en application le principe : à travail égal, salaire égal pour les deux sexes ».

Entre 1914 et 1918 – Les salaires payés aux femmes commis de bureau passent de 10 % à 60 % de ceux des hommes. Parce que l'on a besoin d'elles, les périodes de guerre sont propices à une amélioration du statut des travailleuses.

1921 – Les femmes touchent la moitié du salaire des hommes, soit 53,6 %. Les écarts de gains réduisent les femmes au statut de main-d'œuvre à bon marché.

1931 – Les travailleuses de bureau touchent 73 % des salaires masculins. L'écart y est moins prononcé que dans les secteurs des textiles, du vêtement et du tabac où les femmes touchent 56,1 % du salaire des hommes.

1940 – Dans une convention collective des travailleurs de l'Union internationale du vêtement, il est spécifié que le salaire horaire minimum des presseurs doit être de 54,5 cents et celui des presseuses de 36,75 cents : une différence de 18,75 cents pour le même travail. Une discrimination entérinée par le syndicat !

1950-1965 – Pendant cette période, la société évolue vers une acceptation du travail rémunéré des femmes.

1967- La Commission Bird du Canada sonne l'alarme en révélant des données inquiétantes sur la discrimination subie par les femmes et sur leur pauvreté. Par exemple, le revenu moyen des hommes de plus de 65 ans est alors de 3 044 \$; celui des femmes âgées est de 1 596 \$. En 1970, la Commission Bird remet son rapport réclamant l'égalité dans les institutions et dans les faits.

1975 – L'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne interdit officiellement, pour la première fois, toute discrimination fondée sur le sexe, notamment dans l'emploi, et affirme le principe du « salaire égal, travail équivalent ».

1986 – Alors que les femmes gagnent 69,2 % du salaire des hommes, le gouvernement amorce une démarche de relativité salariale. Cette initiative est cependant critiquée par les femmes parce qu'elle ne consiste pas à comparer systématiquement les corps d'emploi à prédominance féminine avec les corps d'emploi à prédominance masculine comme le voudrait une démarche stricte d'équité salariale.

1989 – Les négociations du secteur public sont marquées par des pas importants en matière d'équité salariale. Environ 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, voient ainsi leur salaire ajusté en fonction du principe « à travail équivalent, salaire égal ». Mais pour beaucoup de travailleuses, l'équité salariale est loin d'être un principe acquis.

1993 – Le gouvernement adopte sa nouvelle politique en matière de condition féminine. Il y propose une loi sur l'équité en emploi qui intègre deux volets : l'accès à l'égalité et l'équité salariale. Le mouvement des femmes préfère mettre l'accent sur l'équité salariale.

1997 – Date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité salariale* qui oblige les entreprises de dix employés et plus à corriger les écarts salariaux que subissent les femmes sur le marché du travail en raison de leur sexe. Les employeurs auront l'obligation de commencer à verser les ajustements salariaux dès le 21 novembre 2001 ou pourront choisir de les étaler jusqu'au 21 novembre 2005 au plus tard.

1999 – Le ratio des gains hommes/femmes est plus favorable et atteint 75,5 %. Ce résultat s'inscrit comme le plus élevé au cours des dix dernières années, alors que le taux le plus bas pour cette même période se chiffre à 68,8 %.

2005 – Quels nouveaux faits devront être inscrits à l'histoire avant que l'égalité salariale soit réelle pour les travailleuses, toutes catégories d'emplois confondues ? À suivre !

Sources :

- *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Collectif Clio, Édition Le Jour, Québec, 1992, 646 p.
- *La constante progression des femmes*, Conseil du statut de la femme, janvier 2002
- *L'équité en emploi pour les femmes*, recherche, Conseil du statut de la femme, mai 1993.
- *Gains moyens des femmes et des hommes et ratio des gains femmes/hommes selon le régime du travail de 1980 à 1999*, Statistique Canada, site internet.

Le prochain *Info-CSF*

Veillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en décembre prochain. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois d'octobre et novembre 2002.

L'*Info-CSF* en fichier PDF

L'*Info-CSF* est maintenant intégré au site Internet du Conseil, dans la section *CSF en bref - Les publications au CSF*, sous la forme de fichier PDF.

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.